

Contrôle de réalisation de l'installation d'assainissement non collectif avant remblaiement

EXE

FICHE DÉCLARATIVE ET DEMANDE DE CONTRÔLE AUPRÈS DU SPANC DE LA CCGL

Le présent feuillet constitue la demande de contrôle de réalisation auprès du SPANC de la Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL). Il sera remis par le demandeur au SPANC qui le transmettra à son prestataire.

Le contrôle de la bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif est à effectuer par le prestataire du SPANC avant remblaiement. La présente fiche déclarative doit être retournée auprès du SPANC au moins une semaine avant le début des travaux, afin de pouvoir fixer une date de rendez-vous.

VOLET 1 : Informations générales

▪ le pétitionnaire

Nom et Prénom du ou des propriétaires :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe: Mobile : Mail :

▪ l'adresse de l'immeuble concerné

Adresse :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro):

▪ Mon projet d'assainissement non collectif a fait l'objet d'une demande préalable d'avis sur la conception et d'implantation auprès du SPANC :

OUI : indique la référence du dossier SPANC : CONT...../.....

(référence indiquée en haut à droite du formulaire de contrôle de conception de votre projet d'assainissement non collectif validé par le SPANC)

NON : remplir le cadre grisé

▪ Type d'immeuble

Cas n°1 : **MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE** : Principale Secondaire Location

Détail des pièces principales* (PP) :

* Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les «**pièces principales**» sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux «**pièces de services**» (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

salon et salle à manger séparés séjour véranda

Chambre(s) :..... bureau(x) > 10 m² :..... autre :

Cas n°2 : **AUTRES IMMEUBLES**

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux desservi(s) par l'installation?

Quel est le nombre d'usagers?

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants (EH) retenu : EH

SPANC CCAVM pour le SPANC CCGL

17 Chemin des Brosses – Prauthoy – 52190 LE MONTSAUGEONNEAIS – Tél : 03.25.87.31.04

[courriel : environnement@ccavm.fr](mailto:environnement@ccavm.fr)

VOLET 2 : Caractéristiques de l'installation réalisée

► **REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :** par le pétitionnaire par l'entreprise

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe: Mobile :Mail :

Nom, Prénom et qualité de la personne référente :

► **INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT REALISEE CONFORME AU PROJET VALIDE PAR LE SPANC :**

oui tel que défini dans la demande de conception

oui mais avec quelques modifications mineures

non, le type de filière et/ou son dimensionnement ont été modifiés

NB : en fonction de l'ampleur des modifications, le SPANC se réserve le droit d'exiger le dépôt d'une nouvelle demande de contrôle de conception et d'implantation suivi d'un contrôle de réalisation soumis à redevance

► **Si modifications du projet veuillez remplir les cadres grisés ci-après**

FILIÈRES AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN SOL RECONSTITUÉ

▪ **Prétraitement (type et volume) :**

▪ **Traitement :**

Tranchées d'épandage

Lit d'épandage

Lit filtrant vertical non drainé

Tertre d'infiltration

Filtre à sable vertical drainé

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolite

FILIÈRES AGREEES

▪ Type de dispositif agréé:

▪ Numéro national d'agrément:

▪ Capacité de traitement: EH

+ JOINDRE IMPERATIVEMENT UN SCHEMA DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT REALISEE :

en reportant sur ce schéma les éléments suivants:

■ *Les limites de la parcelle*

■ *L'habitation et le bâti annexe (garage, piscine, terrasse...)*

■ *La sortie des eaux usées de l'habitation (WC, eaux de cuisine et de salle de bain)*

■ *Les différents éléments de l'installation d'assainissement (fosse, épandage..., etc.)*

■ *Le rejet des eaux traitées le cas échéant*

■ *Les voies de passage des véhicules* ■ *Les puits ou captages utilisés pour l'alimentation en eau potable*

► **AVANCEE DES TRAVAUX :**

l'installation est en cours de réalisation et sera achevée le

est achevée et non remblayée dans l'attente du contrôle de réalisation

► **PERSONNE A CONTACTER POUR EFFECTUER LE CONTRÔLE SUR SITE ET SUR RENDEZ-VOUS**

le pétitionnaire l'entreprise autre personne (à préciser ci-dessous)

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe: Mobile : Mail :

Disponibilités pour le contrôle :

- | | | | |
|--------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| - Lundi : | <input type="checkbox"/> matin | <input type="checkbox"/> midi | <input type="checkbox"/> après-midi |
| - Mardi : | <input type="checkbox"/> matin | <input type="checkbox"/> midi | <input type="checkbox"/> après-midi |
| - Mercredi : | <input type="checkbox"/> matin | <input type="checkbox"/> midi | <input type="checkbox"/> après-midi |
| - Jeudi : | <input type="checkbox"/> matin | <input type="checkbox"/> midi | <input type="checkbox"/> après-midi |
| - Vendredi : | <input type="checkbox"/> matin | <input type="checkbox"/> midi | <input type="checkbox"/> après-midi |

VOLET 3 : Informations sur le contrôle de réalisation

► **buts du contrôle**

Le contrôle d'exécution des travaux d'assainissement non collectif a pour but de vérifier la réalisation et la mise en œuvre des différents ouvrages composant le système d'assainissement qui équipera l'immeuble. **La finalité de ce contrôle consiste à évaluer l'installation préalablement à sa mise en service et ainsi établir la conformité, ou non-conformité, de l'installation au regard de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôles.**

Lors de l'intervention de terrain, le propriétaire et l'entrepreneur doivent être présents ou se faire représenter. Un élu de la CCGL ou le Maire de la commune pourront être présents au rendez-vous.

► **préalablement au contrôle**

En prévision du passage d'un technicien de SOLEST Environnement, prestataire du SPANC de la CCGL, nous vous remercions de laisser accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement. **Un ouvrage non accessible et non visible sera réputé inexistant et pourra engendrer un avis défavorable.**

En cas d'empêchement, le bureau d'études SOLEST Environnement est joignable au **03.25.32.21.39** ou par mail **contact@solest-environnement.fr**.

Il est impératif de présenter au prestataire du SPANC, lors de sa visite **tous les documents** permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système d'assainissement non collectif, notamment :

- les photos des travaux (le cas échéant)
- les factures des matériaux (sable et graviers) et ouvrages (fosse, bac à graisses, filtre, microstation,...)
- pour les filtres à sable les fuseaux granulométriques du sable et gravier et analyse chimique du sable
- pour les filières agréées le guide d'utilisation et le guide d'entretien

► **les principaux points contrôlés seront :**

- factures des matériaux et ouvrages (dimensionnement en adéquation avec le projet)
- la nature des sables et graviers, leur épaisseur
- l'épaisseur de la géomembrane en cas de filtre à sable drainé
- la nature des canalisations (norme NF obligatoire et type CR4 conseillé, voir CR 8 sous charge roulante)
- la planéité et l'étanchéité des regards de collecte, de répartition, de bouclage et de drainage
- les diamètres et pentes des canalisations de collecte et d'épandage
- l'accessibilité et la mise en sécurité des ouvrages (tampons accessibles et verrouillées)
- le bon écoulement des eaux à traiter, le raccordement complet des sorties d'eaux usées à la filière et leur séparation avec les eaux pluviales
- la présence de ventilation primaire et secondaire (diamètres, coudes, pente, sortie au faîtage, extracteur,)
- le cas échéant, la dalle de lestage ou la dalle de répartition
- le cas échéant, le fonctionnement des pompes de relevage

SPANC CCAVM pour le SPANC CCGL

17 Chemin des Brosses – Prauthoy – 52190 LE MONTSAUGEONNEAIS – Tél : 03.25.87.31.04

[courriel : environnement@ccavm.fr](mailto:courriel:environnement@ccavm.fr)

pour les filières agréées seront de plus contrôlé :

- le cas échéant, le fonctionnement des appareils électromécaniques
- le niveau des rampes de dispersion
- les ventilations
- la présence du guide de l'utilisateur fourni par le constructeur
- la souscription ou non à un contrat d'entretien

► **facturation du contrôle de réalisation : 201€ TTC.**

La redevance du SPANC sera adressée au pétitionnaire par la CCGL via les services de la trésorerie après la réalisation du contrôle. En cas d'avis défavorable sur les travaux d'exécution, il sera procédé à un nouveau contrôle d'exécution des travaux modificatifs demandés. Ce nouveau contrôle fera l'objet d'une nouvelle redevance de **145€ TTC.**

Toute demande d'annulation de contrôle de réalisation devra faire l'objet d'un appel téléphonique au 03 25 32 21 39 suivi d'un mail adressé à contact@solest-environnement.fr au moins 48h avant la date prévue du contrôle sous peine d'une possible application d'un forfait supplémentaire de 90€ TTC.

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service. Je demande au SPANC de faire procéder au contrôle de réalisation de cette installation d'assainissement non collectif.

Fait à:, le

Signature

VOLET 4 : Bon de commande (cadre réservé à la CCGL)

Demande de contrôle de réalisation reçue le

Le SPANC de la Communauté de Communes du Grand Langres demande au prestataire de procéder au contrôle de réalisation de l'installation d'assainissement non collectif mentionnée dans le présent formulaire conformément au cahier des charges du marché de prestation de service notifié le 09/12/2019.

Fait à Langres, le

Pour le SPANC
Signature (NOM, Prénom et qualité)

Raphaël PECHIODAT, Vice-Président